

# embarkmentfrontal

organisation d'événements culturels  
& production de spectacles

---

## Condition générales pour des événements organisés par embarkmentfrontal SNC

### 1. Définitions

embarkmentfrontal SNC (ci-après "organisateur") est une société en nom collectif enregistrée au registre du commerce avec 2 associés en signature individuelle, Marina Birnbaum Baumann et Thomas Baumann.

### 2. Champ d'application

Ces conditions générales sont valides pour tous les événements organisés par l'organisateur, sauf si d'autres conditions ou arrangements contractuels spécifiques remplacent ces conditions.

L'inscription ou la réservation ainsi que le paiement de la taxe d'inscription à un événement vaut acceptation des conditions générales présentes.

### 3. Inscriptions - remboursement - annulation de la part de l'organisateur

L'inscription est définitive et oblige le participant à payer la taxe d'inscription à l'événement. Une confirmation écrite sera envoyée au participant une fois le paiement intégral reçu. Tout remboursement est exclu, sauf en cas

- d'annulation de la part de l'organisateur, auquel cas l'organisateur n'accepte aucune demande de dédommagement pour d'autres frais éventuellement engagés par le participant (train, hôtel, avion etc).
- de maladie ou blessure du participant avec certificat médical

Seul le paiement complète de la la taxe d'inscription à l'événement garanti la réservation de place.

En cas d'inscription personnalisée ( p.ex stage), le participant a le droit de revendre sa place uniquement en passant par l'organisateur.

### 4. Réservations

Pour certains événements, il est possible de réserver une place et de procéder à un paiement échelonné. La réservation équivaut dans ce cas à une inscription et l'entier du point 3 reste valable.

# embarkmentfrontal

organisation d'événements culturels  
& production de spectacles

---

## 5. Droits d'auteurs

L'organisateur certifie être en conformité avec les droits d'auteur selon la législation suisse.

Il est strictement interdit de prendre des images, films ou d'utiliser tout autre moyen d'enregistrement permanent, ainsi que de diffuser en direct des événements sans accord explicite et écrit de l'organisateur.

Dans le cadre de formations (stages etc.) et avec l'accord explicite de l'enseignant, chaque participant peut procéder à des enregistrements d'éléments désignés par l'enseignant à cet effet pour son propre usage unique, avec interdiction de partager cet enregistrement au-delà du cercle des participants à la même formation.

## 6. Droit applicable et For juridique

Le droit suisse s'applique.

En cas de litige le for juridique est Lausanne, Suisse.

## 7. L'actuel version de ce document est disponible sous

<https://www.embarkmentfrontal.ch/infos.html>